



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE LA SARTHE**

## **CONGRÈS DES MAIRES COULAINES – 15 octobre 2016**

### **FICHE RELATIVE A LA GARANTIE JEUNES EN SARTHE**

**La Garantie Jeunes est un dispositif d'État, destiné à aider les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Les Missions locales sont chargées par l'État de la mise en œuvre du dispositif.**

Le public prioritaire de la garantie jeunes est constitué de :

- jeunes de 18 à 25 ans révolus
- jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation
- avec des ressources ne dépassent pas un certain plafond (au niveau du RSA)
- et surtout en risque d'exclusion (jeunes hors du foyer familial ou jeunes vivant au sein du foyer mais avec peu ou pas de soutien familial, sous main de justice ou sans domicile fixe)

Les apports de la Garantie Jeunes :

- un accompagnement global, intensif et personnalisé pendant 12 mois permettant au jeune d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne, de développer sa propre capacité d'action, d'acquérir sa culture professionnelle et de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales ;
- un travail en phase collective pour créer une dynamique de groupe ;
- une allocation d'autonomie d'un montant maximum de 472 €, cumulable avec 300 euros de revenus d'activité puis dégressive pour être incitative à l'accès à l'emploi à temps plein ;
- un dispositif reposant sur le respect des obligations du jeune : participation effective aux séquences de travail, recherche active d'emploi... sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du dispositif.

Les enjeux du dispositif :

- construire un partenariat avec tous les acteurs au contact des jeunes éligibles afin de les orienter vers les Missions locales, tout particulièrement les jeunes non connus du service public de l'emploi ;
- possibilité pour les jeunes de multiplier les périodes d'emploi (objectif de réaliser un objectif minimum de 80 jours en entreprise pendant le parcours du jeune) ;
- le partenariat renforcé avec les entreprises notamment pour aider les jeunes à découvrir les codes de la culture professionnelle, pour parrainer les cohortes, les accueillir en période de mise en situation de travail, leur permettre d'accéder à un contrat de travail.

### **La Garantie Jeunes en Sarthe en quelques chiffres (point au 31 août 2016)**

- 682 jeunes entrés dans le dispositif dans le département depuis le démarrage en septembre 2015 dont 21,8% issus des QPV
- Un objectif d'entrée de 800 jeunes sur la seule année 2016
- 909 périodes de mises en situation professionnelle réalisées depuis le début du dispositif
- 738 contrats de travail conclus depuis le début du dispositif

### **Les acteurs témoignent**

#### **Témoignage d'une entreprise partenaire :**

M. Nicolas MOURIER, Président de l'Association des Entreprises du Val du Loir :

« Je participe régulièrement avec d'autres membres de l'AEVL à des ateliers et/ou animations mis en place par La Mission Locale Sarthe et Loir dans le cadre de La Garantie Jeunes. L'insertion des jeunes passant par l'entreprise, Il me semblait naturel que celle-ci participe à ce dispositif. La contribution de l'entreprise peut prendre différentes formes, c'est elle qui détermine le degré et la nature de l'investissement (participation à des simulations d'entretien, visites d'entreprises, parrainage de jeunes, accueil de stagiaires...). J'ai donc eu l'occasion d'accueillir quelques stagiaires et de participer à des simulations d'entretien. Ce que je retiens des jeunes que j'ai rencontré, c'est leur motivation, leur envie de réussir et leur ténacité. Ce que je retiens du dispositif, c'est sa souplesse en matière de flexibilité sur les dates de stages et sa réactivité qui s'adapte pleinement au rythme de l'entreprise ».

#### **Témoignage d'un jeune :**

M.Baptiste LEMPEREUR, suivi par la ML Sarthe nord : « alors que j'étais sans emploi, après plusieurs expériences dans la maçonnerie et la restauration rapide, ma conseillère de la Mission locale Sarthe Nord m'a proposé, en septembre 2015, d'intégrer la Garantie Jeunes pour découvrir d'autres métiers. J'ai pu effectuer plusieurs stages en menuiserie qui m'ont beaucoup intéressé. De plus, les ateliers collectifs se sont déroulés dans une très bonne ambiance et un esprit d'entraide. Ils nous ont donné l'occasion d'échanger nos expériences. Aujourd'hui, je travaille à la ville de La Ferté Bernard grâce à un CAE, et je souhaite continuer à me former. Je recommande vraiment la Garantie Jeunes »

### **Témoignage d'un conseiller :**

Mme Moufidat SAID AHMED, Mission locale de l'agglomération Mancelle

« Avant le démarrage en septembre 2015, nous avons eu un long temps de préparation des ateliers, de l'organisation, du déroulement des temps collectifs, des contenus pédagogiques. Nous avons bien travaillé sur ces thématiques et cela nous a permis de savoir où on allait et de nous approprier les attendus du dispositif, de savoir comment organiser notre accompagnement, qui est totalement différent d'un accompagnement « classique » Mission Locale. Ce dispositif permet au conseiller de mieux connaître le jeune et de mieux l'orienter dans tous les aspects : professionnel et social. On est plus à l'écoute, on a plus de temps que quand on a 150 jeunes en portefeuille ; on rebondit plus vite en cas d'échec, par exemple sur un entretien. »

### **Les contacts**

- Mission locale Sarthe nord : 02.43.97.87.65 (Mamers), 02.43.71.70.33 (La Ferté Bernard)
- Mission locale de l'agglomération mancelle : 02.43.84.16.60.
- Mission locale Sarthe et Loir : 02.43.45.23.08.